

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 V 169 Vœu relatif à la mise en régie municipale de l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que 250 000 véhicules sont enlevés chaque année à Paris, soit un toutes les deux minutes ;

Considérant que l'enlèvement des véhicules en stationnement gênant, abusif ou dangereux est aujourd'hui assuré par des prestataires privés dans le cadre d'un marché public pour le compte de la Préfecture de police ;

Considérant que le coût de ce marché a progressé de 50% en dix ans, aggravant ainsi le déficit structurel du compte fourrière du budget spécial de la Préfecture de police (8,7 millions d'euros pour 2013 contre 6,5 millions en 2012) ;

Considérant que cette dérive budgétaire oblige la Préfecture de police à financer en gestion ce marché, notamment en utilisant les crédits de personnels pour pallier le désengagement de la Ville de Paris, alors que cette dernière doit obligatoirement en assumer la totalité des coûts ;

Considérant que le marché prévoit une rémunération forfaitaire du prestataire par voiture enlevée, ce qui conduit ce dernier à privilégier les enlèvements de véhicules en stationnement illicite au plus près de la préfourrière ;

Considérant que dès lors que les salariés des prestataires bénéficient de prime de rendement, il n'est pas rare de voir dans Paris des convois commun de véhicules de la Préfecture de police et des sociétés d'enlèvement pour réduire le délai entre la verbalisation et l'enlèvement ;

Considérant que l'audit réalisé par la Préfecture de police n'a pas permis d'enrayer ces dérives ;

Considérant la lettre du 1^{er} mars 2013 dans laquelle le Maire de Paris appuie la demande du Préfet de police de relever les plafonds de frais d'enlèvement des véhicules à 150 euros pour les voitures particulières (contre 126 euros aujourd'hui) et à 55 euros pour les deux-roues (contre 45,7 euros aujourd'hui) ;

Considérant que la Ville de Paris a perçu 63 millions d'euros de droits de stationnement en 2013 contre 47 millions d'euros en 2010 ;

Sur proposition de M. Philippe GOUJON et des élus du Groupe UMP,

Emet le vœu que :

La Maire de Paris et le Préfet de police étudient la mise en régie municipale de l'enlèvement et de la mise en fourrière des véhicules en stationnement gênant, abusif et dangereux.